

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Février 1882.

Chronique générale.

M. de Freycinet a-t-il fait le sacrifice de ses convictions, et revient-il au ministère converti à l'expulsion des congréganistes? Est-ce au contraire M. Jules Ferry qui s'est amendé, jetant au feu tous ses projets de persécution contre les catholiques? Le général Billot a-t-il été choisi précisément parce qu'il conduisit le siège fameux du couvent des Prémontrés de Frigolet? Enfin, que représente cette nouvelle combinaison ministérielle? Est-ce un retour à une politique un peu plus conservatrice? Est-ce un pas de plus dans la voie révolutionnaire? Quelle est la formule républicaine qui pourrait nous donner une idée de ce gouvernement? Bien fin celui qui répondrait nettement à ces différentes questions. L'assemblée ministérielle que vient d'approuver le Président de la République ne correspond pas le moins du monde à la situation. D'un bout de la France à l'autre, on sait que M. Gambetta est tombé pour l'amour du scrutin de liste; or, sur cinq députés qui sont dans la combinaison, quatre ont voté pour le scrutin de liste, c'est-à-dire en faveur du gouvernement tombé. Le cabinet Freycinet ne représente donc pas la majorité qui a renversé le cabinet Gambetta; Ce qui est déjà absolument contraire aux traditions parlementaires. Mais alors que représente-t-il? A la vérité, il n'offre à l'analyse que des contradictions. Il y a entre les tendances de ses membres principaux, MM. de Freycinet, Ferry et Léon Say, des différences considérables.

D'abord, comment ces hommes-là pourront-ils s'entendre? Et sur quel groupement parlementaire s'appuieront-ils? Nous avons beau retourner la situation par tous les bouts, nous n'arrivons pas à comprendre comment le ministère Freycinet parviendra à vivre. S'il retombe dans les errements de M. Gambetta, il est perdu; S'il s'avise d'une politique de reculade, il aura contre lui une opposition formidable. Tout bien considéré, nous croyons qu'il n'ira pas loin. Quelques-uns l'ont déjà baptisé ministère d'affaires. On sait que cette appellation équivaut à une condamnation. Décidément, la dissolution se dessine à l'horizon. Il est vrai que, pour nous rassurer, cette dissolution nous promet la révolution. La situation est belle!

LES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES.

M. Salis doit poser aujourd'hui une question aux ministres des finances et de la justice. L'honorable député visera spécialement la société l'Union générale et demandera une enquête sévère sur la gestion de cette société. Il croit que le devoir du gouvernement est de faire examiner les livres, afin d'établir les responsabilités des administrateurs et de poursuivre ces derniers dans le cas où des infractions à la loi auraient été commises. En un mot, en attendant la nouvelle législation promise par le nouveau cabinet, M. Salis demandera de la part de l'Etat un contrôle plus sévère sur la question des sociétés financières en général et l'interdiction pour tout membre du Parlement de faire partie des conseils d'administration de ces sociétés. M. Humbert, le nouveau garde des sceaux, a accepté la question de M. Salis au début de la séance. On assure même qu'il a ordonné une enquête judiciaire sur les cas en question.

Il se confirme que, aussitôt après l'interpellation relative à la débâcle financière, le groupe opportuniste de la Chambre des députés demandera, comme de droit, le dépôt immédiat au Sénat du projet de révision.

Nous pouvons affirmer, en outre, que, lorsque M. Léon Say déposera son projet de budget pour 1883, le même groupe proposera par voie d'amendement, et au risque de provoquer une crise gouvernementale, la conversion de la rente dans les conditions indiquées dans l'exposé des motifs du projet de M. Allain-Targé.

MM. Granet et Lockroy ont décidé d'interpeller également aujourd'hui le nouveau ministère sur la question de révision. Leur détermination est absolument arrêtée et ils feront leur interpellation, quelque décision que prennent l'extrême gauche et la gauche radicale.

Dès hier, des conversations de couloirs il semblerait résulter que la crise ministérielle est ouverte. Dans le milieu parlementaire républicain, on ne pardonne pas au nouveau cabinet d'avoir trompé l'espoir qu'on avait placé en lui dès l'annonce de sa composition.

Il est certain que l'interpellation Lockroy, si le ministère ne donne pas des explications et des assurances satisfaisantes, menace de rallier une certaine majorité composée de la gauche avancée et des partisans quand même de M. Gambetta, qu'on évalue sans exagération à une centaine.

On se demande aussi quelle sera l'attitude de la droite. On ne peut se dissimuler, en effet, que si elle joint ses voix à celles de la fraction hostile à la politique de non-révision de M. de Freycinet, le cabinet peut être considéré d'ores et déjà renversé.

Ce qui rend la situation plus tendue, c'est que les ennemis de M. Gambetta manifes-

tent le désir de renverser tout de suite le cabinet, s'il faut en arriver à cette « extrémité », afin de n'être pas obligé d'en revenir au ministère Gambetta, ce qui pourrait être, disent-ils, si le cabinet ne tombait que dans quelques mois d'ici.

On met en avant l'idée de la constitution d'un ministère Brisson, au cas où l'interpellation de M. Lockroy aurait pour conséquence la chute du nouveau cabinet.

On lit dans Paris, à propos du nouveau cabinet :

« Si la Chambre lui fait crédit, nous considérons qu'elle est prudente. Si elle lui donne un blanc-seing, nous trouverons qu'elle se déjuge. »

Le gouvernement est informé qu'un mouvement pétitionniste demandant l'établissement du scrutin de liste s'organise déjà dans différents départements, notamment dans le Doubs, le Jura, l'Indre-et-Loire, la Haute-Saône et le Gard.

Le Président de la République entre dans la quatrième année de son principal.

Il y a eu, en effet, le 29 janvier, trois ans que M. Jules Grévy a été choisi par le congrès pour occuper les fonctions de premier magistrat du pays.

Trois ans ! cela compte en France ! Il est vrai que le Président actuel tient peu de place dans le gouvernement républicain.

Oran, 31 janvier. Une dépêche du général Delebecque annonce qu'un corps de troupes françaises a exécuté une grande razzia contre une des tribus dissidentes, en avant de Méchéria, après une marche de 125 kilomètres, effectuée en trois jours. On a pris 10,000 moutons, 600 chameaux et beaucoup d'autres têtes de bétail.

Feuilleton de l'Écho Saumurois. PAUVRES ET MENDIANTS Par G. de LA LANDELLE.

XX LA MENDICITÉ. Louise de Vervaines, mère de Manuel, avait été trop intimement liée avec la comtesse du Hétre pour que le moindre doute pût rester dans l'esprit du comte, après les communications de M. Vaurant, qui ajoutait : Je vous demande pardon d'être entrée dans tant de détails; mais mon passé est la meilleure explication de ma conduite. Tous les détails que vous m'avez fait l'honneur de confier à ma discrétion, sont pour moi de précieux enseignements. Enseignements, le mot était juste au point de vue de l'œuvre humanitaire, renseignements eût été le mot propre au point de vue intime. Le comte se demandait s'il n'était pas, en conscience, tenu à déclarer que, déjà, le pseudonyme d'Avranport n'en était plus pour lui. M. Vaurant ignorait évidemment encore le nom du jeune cavalier reçu au château depuis quelques jours; mais, au premier moment, ce nom parviendrait à

ses oreilles. Il était donc, tout au moins, peu convenable de ne pas l'informer de la présence dans le pays de son propre neveu, l'unique fils de Jules de Sardagne et de Louise de Vervaines. Ces réflexions rapides n'empêchèrent point le comte d'écouter avec la plus grande attention. La veuve du notaire lui disait : — En nous voyant riches, mon mari n'eut qu'une pensée : — Faire la charité sans ostentation, en secret, méthodiquement, et, par-dessus tout, éviter celles des aumônes qui encouragent la paresse, l'ivrognerie, la cupidité ou même l'avarice. — L'aumône mal faite, dit le comte, est trop souvent le contraire de la charité. — J'ai connu, monsieur le maire, des mendiants qui amassaient des sommes parfois très-considérables sans profit même pour eux. On les désigne sous le nom de grigous. Le père Fatreau se complaisait à raconter comment, dans sa jeunesse, il avait pris part au pillage d'un grabat rempli d'or, où un vieil avare abandonné venait de périr d'inanition. — Effroyable ! — Personne n'ignore plus complètement la charité que les mendiants de profession. Ils avaient refusé jusqu'à un verre d'eau à ce mourant dont ils attendaient la fin comme des oiseaux de proie. Dès que le grabat fut pillé, une mégère de la troupe alla faire la déclaration du décès.

— Oh ! je conçois que les mendiants vous inspirent plus d'horreur que de pitié. — Non ! monsieur le comte, non ! ma pitié est au contraire très-grande. Les misérables ne savent ce qu'ils font. La mendicité est l'origine de leur dépravation même. Combattre, anéantir la mendicité, est donc une œuvre de charité de premier ordre. — Dans votre bouche, madame, cette parole qui raffermirait mes convictions, qui corrobore mes arguments, qui justifie mes actes, me fait un bien infini. — Conserviez-vous donc quelques doutes, monsieur le comte ? — Non, madame. Ma conscience était tranquille. Mes recherches et celles du docteur Delcambre, mon ami et collaborateur, sont d'accord avec ce que vous dites. Nous avons recueilli des faits plus hideux encore que ceux dont vous me parlez. — Ce n'est pas difficile; la mendicité va si souvent jusqu'au crime. On estropie, on couvre de plaies cruelles entretenues avec une infâme lâcheté, on torture de malheureux enfants pour surexciter la pitié, pour provoquer des aumônes plus abondantes. Tous les jours, je rends grâce à Dieu de n'avoir été mutilée ni aveuglée. Tout le monde connaît l'histoire d'une enfant dont deux grosses araignées, renfermées sous des coquilles de noix, suçaient les prunelles, tandis

que sa prétendue mère demandait l'aumône, ô blasphème, pour l'amour de Dieu. « Pour l'amour de Dieu » est une de ces belles et simples formules qu'il est bon de méditer et d'analyser, car, à force de l'entendre, on risque d'en méconnaître ou au moins d'en oublier le sens. Elle implique reconnaissance pour tous les dons qu'on a reçus du ciel, et par conséquent il semble qu'on se rende coupable d'ingratitude envers Dieu même, en refusant un bienfait sollicité au nom de l'amour qui lui est dû. Elle rappelle Notre Père qui est au ciel; elle dit que tous les hommes sont frères; elle affirme donc que c'est un devoir fraternel d'aider à secourir l'infortuné qui souffre. Elle invoque plus que la pitié. C'est une pieuse sommation de s'acquitter des dettes innombrables que nous contractons en naissant. Elle s'adresse non au corps, créature périssable, mais à l'âme, âme immortelle de Dieu. Et pour l'amour de Dieu ! on donnait à l'exécrable mendicante qui faisait dévorer les yeux d'un enfant. Les cris effroyables de la victime provoquaient l'attention et les soupçons d'un médecin qui passait. Malgré la fausse mère, il souleva le bandeau. On vit deux monstres informés au milieu des orbites ensanglantées du petit aveugle. La foule exaspérée allait précipiter la criminelle dans la Seine, quand on l'arrêta pour la conduire à la

Les dissidents ont laissé 90 morts sur le terrain.

De notre côté, la perte est insignifiante.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1<sup>er</sup> février.

Les difficultés de la liquidation se font sentir encore, les rentes aussi tombent à des cours dérisoires, mais le comptant vient sauver la situation par ses achats et les cours se relèvent.

Le 3 O/O varie de 80.95 à 82.50.

L'Amortissable cote 80.95 et 81.50.

Le 5 O/O détache un coupon de 1 fr. 25 et fait 112.90 et 114.40.

Les capitalistes évitent entièrement les valeurs de spéculation et ne demandent que des valeurs sûres comme les obligations nouvelles du Crédit foncier 4 O/O émises à 480. Signalons aussi de nombreux achats sur les actions de la Compagnie foncière de France et d'Algérie.

Les affaires sur les actions du Crédit Lyonnais sont très-nombreuses, la confiance dans cet établissement est immense, la crise ne l'a nullement atteint; les prix cotés actuellement ont une tendance à s'élever.

Pour l'épargne, il n'y a pas de placement plus sérieux que l'achat de polices de capitalisation de l'Assurance Financière; moyennant un versement mensuel de 1 fr. on peut être remboursé à 500 fr. dès le premier mois.

Le comptant sur les actions du Crédit Général Français reprend toute son activité à 720, le revenu de ces titres est des plus rémunérateurs.

On cote 1,025, coupon détaché, sur l'action de la Société Française Financière; la hausse se poursuit lentement et sans interruption, sans crainte des secousses de la spéculation.

La Société Nouvelle est assez bien tenue.

La Banque Romaine est à 695, la plus-value que les titres vont acquérir ne se fera pas attendre.

Assez bonnes demandes sur la Compagnie d'exploitation des Minerais de Rio-Tinto.

Les bas prix des titres de la Compagnie d'Alais au Rhône à la Méditerranée sont des plus favorables pour se procurer ces valeurs qui sont assurées de donner dans un avenir rapproché des revenus importants.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle du 27 janvier : M. des Roys, colonel de cavalerie hors cadres, commandant l'Ecole d'application de cavalerie, prend le commandement du 22<sup>e</sup> régiment de dragons.

M. Danloux, colonel de cavalerie hors cadres, commandant en second l'Ecole d'application de cavalerie, prend le commandement de ladite Ecole.

M. Haut, lieutenant-colonel du 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, est mis en activité hors cadres, pour prendre le commandement en second de l'Ecole d'application de cavalerie.

Par décret du 27 janvier, M. Leddet, lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'Ecole d'application de cavalerie, est nommé capitaine au 4<sup>e</sup> régiment de dragons (2<sup>e</sup> tour), choix.

La presse de Paris s'occupe de notre Hospice.

On lit dans la *Paris* :

« La pharmacie de l'Hospice général de Saumur était tenue, il y a peu de temps

encore, par une Sœur de charité. Les radicaux ont mis bon ordre à cela et ont chassé la religieuse. De plus, le *Figaro* nous révèle qu'ils ont trouvé un moyen étonnamment drôle de bien faire comprendre aux malades que l'Hospice était désormais laïcisé.

» Des étiquettes rouges, collées sur toutes les fioles de médicaments, portent cette inscription imprimée :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ  
— 0 —  
HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR  
— 0 —  
Salle n°

» Pauvre devise républicaine ! on la met partout.

» Jusqu'à ce qu'elle sombre dans le ridicule. »

Nous recevons de Brézé la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Brézé, tout comme votre cité, veut aussi faire parler de lui et avoir ses émotions. Et l'occasion a surgi à propos d'une querelle de deux voisins, X et Y, pour une question de passage. X, dont le sol avait été foulé par Y, cita celui-ci devant M. le juge de paix, et demanda une indemnité de 40 fr., qui serait employée en achat d'un buste de la République.

» Le délit bien constaté, X eut gain de cause et Y s'exécuta séance tenante.

» X, heureux de sa victoire, fit aussitôt emplette d'un buste de Marianne et le porta à la Mairie; mais M. le maire ne voulut point accepter semblable don sans en référer à son Conseil municipal, et les conseillers refusèrent à l'unanimité.

» De là, grand scandale. Les fortes têtes du crû rédigèrent une pétition pour demander à l'autorité supérieure que Marianne fût installée en place d'honneur dans la salle des délibérations. Cette pétition reçut une quarantaine d'adhésions, parmi lesquelles figurent des signatures de femmes pour leurs maris ne sachant signer, et quelques noms de jeunes gens encore mineurs.

» Le maire, mis en demeure de s'expliquer, donna les motifs de son refus et de ceux du Conseil. Par compensation, ce même Conseil dut voter l'achat d'un autre buste, qui préside aujourd'hui aux délibérations des conseillers, ce dont ceux-ci se soucient fort peu.

» Mais ce n'était pas l'affaire de maître X, qui avait toujours sa Marianne sur les bras, et ne pouvait la mettre en lieu public pour perpétuer dans le pays le souvenir de la condamnation de Y. Le tenace vigneron ne se tint pas pour battu : il revint à la charge près du maire, pour que celui-ci installât ledit buste au rez-de-chaussée de la Mairie, dans la salle d'école.

» Nouveau refus du maire, nouveaux pourparlers, voyages, conciliabules, etc., etc. Les malins le lancèrent dans une autre voie; on simula une souscription pour une

République dans l'école. Mais, déception sur déception ! Les cotisations n'arrivèrent pas.

» Quoi qu'il en soit, des gens bien intentionnés et intéressés à la chose se devouèrent, et un buste (celui de X transformé) reviendra le 12 février sur le pavois pour être célébré en grande pompe dans un banquet solennel et démocratique à 2 fr. 50 par tête.

» Il sera fait appel aux grosses légumes de Saumur et des environs; M. le Sous-Préfet lui-même sera convié; mais il est à craindre qu'il ne se trouve pas escorté, à son arrivée, de ceux qui, en toute autre circonstance, se fussent fait un devoir et un plaisir de le recevoir et de lui faire honneur.

» Oh ! la République ! Est-ce donc là le gouvernement qui nous divise le moins !

» Un paysan, républicain de la veille, que l'on détache de la République. »

Le ministre de la guerre, dans le but de vulgariser la connaissance des cartes françaises et étrangères, a décidé de publier des notices sur tous les documents géographiques et topographiques reçus aux archives des cartes du dépôt de la guerre.

Ces notices paraîtront mensuellement et seront envoyées gratuitement aux divers services du ministère de la guerre, aux officiers généraux, aux états-majors, aux Ecoles militaires, aux bibliothèques de garnison.

On trouvera dans ces notices des renseignements sommaires sur la nature des cartes, leur échelle, les signes conventionnels, le figuré du terrain, le nom de l'établissement ou du libraire-éditeur, le prix des feuilles ou exemplaires, etc.

Les officiers auront ainsi tous les éléments leur permettant de se procurer les cartes qu'ils désirent étudier.

Les archives des cartes peuvent être consultées sur place, avec l'autorisation de M. le lieutenant-colonel, sous-directeur du service géographique.

Le ministre des postes et des télégraphes a décidé que la tenue des facteurs de ville des postes et des télégraphes serait fixée conformément aux indications ci-après :

Tunique-vareuse en drap bleu national croisant sur la poitrine, collet droit en drap bleu de ciel, deux rangées de cinq gros boutons, écussons brodés au collet.

Gilet en drap bleu national, de forme droite, sans col, boutons gretots en métal.

Pantalon cuir-laine gris-bleu de forme demi-hussarde, passe-poil en drap bleu de ciel.

Pantalon en coutil gris grand teint, de même forme que le pantalon en drap.

Képi en drap bleu national, monté sur carcasse imperméable en carton et cuir. Ganse en laine bleu de ciel sur les coutures, brides en cuir verni, ventouses en cuir verni.

Capote-manteau en castor gris-bleu.

Pèlerine à capuchon en castor gris-bleu.

Nous trouvons les lignes suivantes dans le compte rendu de la séance du 30 janvier de l'Académie des Sciences :

*Opacité de l'atmosphère.* — L'Académie ayant paru s'intéresser aux communications météorologiques qui ont été faites récemment touchant l'état persistant de l'atmosphère pendant le mois de janvier, M. de Fontvieille lui adresse dans une lettre les résultats des recherches auxquelles il s'est livré dans son ascension aérostatique de mercredi dernier.

La nuée opaque qui formait un voile épais et gris sur nos régions commençait à marquer la vue de la terre aux yeux des observateurs à une hauteur de 270 mètres. Son épaisseur était de plus de 300 mètres. Au-dessus d'elle, le ciel était d'un bleu superbe, et la couche d'air ensoleillée présentait une température de 2 à 3 degrés au-dessus de zéro.

*Météorologie.* — Le vœu émis dans la dernière séance par M. Faye que quelque communication de M. le général de Nansouty apportât bientôt des documents intéressants touchant la période que nous venons de traverser, est exaucé par une lettre du savant directeur de l'observatoire du Pic du Midi. Les faits d'inversion de température que nous avons rapportés se trouvent confirmés.

Ainsi, du 8 au 23 janvier, le soleil a été radieux, sauf dans la journée du 21. Le thermomètre, à l'ombre, en plein air, a tous les jours été au-dessus de zéro, tandis qu'au soleil et en plein air il s'est élevé à 24 et 26 degrés ! Le ciel est resté presque constamment sans nuages, la journée du 21 exceptée. Dès les premiers jours, M. de Nansouty put apercevoir une lueur, qui n'était autre que la lueur zodiacale, lueur qui alla chaque jour grandissant jusqu'au moment de la nouvelle lune, où elle commença à devenir moins visible.

#### CONCERT DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE ANGEVINE.

Nous avons annoncé qu'une Société musicale venait de se fonder sous la dénomination de *Société philharmonique angevine*. Le premier acte des jeunes musiciens sera, apprenons-nous, consacré à la bienfaisance. Leur première audition en public, en effet, aura lieu au profit de l'orphelinat municipal.

La date de ce concert, qui sera donné dans la grande salle du Cercle du Boulevard, est fixée à mercredi prochain, 8 février.

Nous ne pouvons encore en publier le programme, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, mais nous pouvons faire connaître, dès à présent, que les organisateurs se sont assurés le concours de plusieurs artistes du Grand Théâtre, de M. Chevalier, ténor. Pas besoin d'ajouter que le directeur de la nouvelle Société, M. Molé fils, se fera applaudir en compagnie de MM. Martel et Goubault.

Voilà plus qu'il n'en faut pour rendre certain le succès de la soirée.

préfecture de police.

Je sais pertinemment que des nourrissons volés ont été plusieurs fois livrés aux pourceaux jusqu'à ce que leurs pauvres petites mains fussent mangées. Et l'on oserait soutenir que la mendicité, origine de tels forfaits, ne doit pas être interdite !

— Madame, dit le comte du Hêtre, j'ai néanmoins entendu défendre la thèse opposée par des personnes revêtues du plus vénérable caractère, et leurs arguments ne sont pas sans valeur.

— Mon mari les connaissait. Il les réfuta, non sans en tenir compte.

Les plus horribles manifestations de la misère doivent s'étaler au grand jour pour réveiller la charité endormie. Ces plaies, ces haillons, ces infirmités sont autant de leçons pour les passants. Rien de plus édifiant autour des églises, aux abords des lieux de pèlerinage. Il ne suffit point de parler des souffrances humaines, il faut les montrer.

— C'est bien cela que l'on dit, monsieur le comte. C'est bien cela que mon mari repoussait avec indignation. Les hideux spectacles de la mendicité, loin d'émouvoir, endurecissent. On s'y habitue dès l'enfance. En allant aux fêtes du village, on passe, on vient, on chahute, entre deux files de mendiants plus repoussants les uns que les autres. Et les choses en viennent au point que si un pauvre n'est pas suffisamment estropié, l'on n'a plus pour son malheur aucune compassion. C'est une

honte, cela ! s'écriait Honoré. Entre la mendicité trop souvent digne de mépris, et la pauvreté toujours digne de respect si elle est imméritée, la distance est incalculable.

— M. Vaurant pensait ce que je pense moi-même.

— D'autre part, monsieur le comte, au souvenir des crises fréquentes de son petit ménage, il recherchait tous les moyens d'en conjurer d'analogues et d'être ainsi l'instrument de cette divine Providence qui mesure le vent aux brebis sans toison.

Ainsi parlait la fille du marquis de Sardagne, celle qui au berceau reçut le titre de la famille; celle qui plus tard vagabondait et maraudait autour des domaines paternels, l'ancienne servante presque millionnaire maintenant, l'ignorante en langue française, la savante en charité, la veuve d'un homme grand par le bien dont elle continuait simplement les œuvres, la tante du beau Manuel et, un jour peut-être, celle de Laure, tête frivole de jeune fille du monde.

— Par la charité, faisons des âmes charitables, me disait Honoré. Le pauvre honteux, Mariette, est celui qui, retiré de la misère, fera plus tard les meilleures actions.

Le comte du Hêtre leva les yeux vers le portrait de son maître Vaurant.

— Belle parole ! sainte pensée ! dit-il sans se permettre d'ajouter : pieuses actions.

Il résultait évidemment des propos de la veuve

du notaire que, de concert avec lui, elle avait maintes fois prévenu la ruine de familles laborieuses, et qu'ils avaient dû soulager, tant en Sorellaie que dans le pays de Vignebois, une foule de misères.

Si le curé de la paroisse avait pu bien souvent rendre de grands services aux pauvres les plus estimables, c'est assurément, pensa le comte du Hêtre, grâce aux sommes versées au confessionnal par M<sup>lle</sup> Vaurant ou par son mari. Si Jacques Bernard, comme il l'avait dit naïvement, avait toujours, dans ses mauvais moments, trouvé aide, secours, assistance, bonnes aubaines, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, c'était, à coup sûr, parce que M<sup>lle</sup> Vaurant s'en était mêlée. Si l'aveugle Simon avait reçu, durant les absences de sa fille Jeanne, diverses visites d'inconnus charitables; si foule d'autres, dans la commune, avaient été providentiellement secourus à point nommé, c'est que la mystérieuse charité de la dame du Clos-Vaurant ne se fatiguait jamais.

— Mon économie, poursuivit-elle, reste ce qu'elle était du temps de la maîtresse bien-aimée qui fut la mère de mes enfants. Je ne gaspillais point étant servante; je ne tolère aucun gaspillage, perte sans profit pour personne. Honoré avait des goûts très-simples. Il fit diverses affaires lucratives; et les restitutions, trop scrupuleuses peut-être, de mon honorable frère, s'étant succédé

comme vous le savez, notre fortune ne cessait d'accroître.

— Et avec elle, s'écria le comte, le revenu des pauvres.

— C'est vrai, dit simplement Mariette. Mon mari capitalisait pour administrer ensuite de son mieux. Malheureusement, la tâche est difficile quand on veut s'en acquitter en conscience. L'invalide qui vous a ouvert la première porte fut pour nous un agent précieux. Honoré le recueillit, pendant notre voyage à petites journées, dans un hospice où il venait d'être amputé de la jambe. Ancien soldat, plus tard sergent de ville, ce brave homme nommé Loiret, a des aptitudes spéciales pour les investigations. Par ses enfants, par quelques amis sûrs et discrets, par une commère, sa belle-sœur qui est colporteuse et va partout, il n'ignore rien. Lorsque nous le trouvâmes à l'hôpital, il était au désespoir; sa femme venait de mourir, ses enfants allaient être sans pain. Que faire, que devenir après la perte d'un membre sans lequel il ne pouvait plus exercer sa profession ? Mon mari, en lui donnant sa place de concierge, l'a retiré de la misère. Loiret nous en a prouvé sa reconnaissance, en secondant avec mystère tous nos desseins. C'est ainsi, monsieur le comte, qu'en ces derniers temps j'ai facilement suivi vos démarches, vos agissements, vos opérations...

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

**Coron.** — Samedi soir, M. Lallemand, fabricant de toiles, avait quitté vers quatre heures du soir son bureau, situé dans une chambre de l'atelier de tissage. Il avait fermé la porte de son bureau, mais en négligeant de retirer la clef de la serrure du coffre-fort.

Quand il rentra chez lui, vers dix heures, il fut étonné de ne pas trouver l'atelier fermé. La porte de son bureau avait été forcée à l'aide d'un levier et le coffre-fort avait été ouvert. Une somme de 2,045 fr. en or et en argent avait disparu.

Personne dans la maison ne s'est aperçu du passage d'un voleur. M. Lallemand ne fait peser de soupçons sur aucun de ses employés dont la probité lui est bien connue. Une enquête est ouverte pour découvrir les traces du voleur. (Etoile.)

**Chemillé.** — Les frères Herwitz, directeurs d'une troupe de cirque, donnaient dimanche dernier une représentation à Chemillé. Ils s'étaient installés sur le Champ-de-Foire. Au cours du spectacle, un craquement se fit entendre. Les gradins s'affaïssèrent et trois cents personnes qui avaient pris place dans le cirque tombèrent pêle-mêle d'une hauteur de deux mètres environ.

Par bonheur, personne n'a été tué ni même blessé grièvement; un certain nombre de spectateurs seulement ont été assez légèrement contusionnés.

On attribue l'éroulement à l'abaissement subit du sol sur lequel reposaient les tréteaux qui supportaient les gradins. La chute s'est opérée doucement, ce qui explique le peu de gravité de l'accident. (Id.)

**Vernantes.** — Le sieur Ricou, Pierre, meunier à Neuilley, atteint depuis quelque temps d'aliénation mentale, avait été mis sous la garde de son frère, également meunier, et qui habite le Moulin-Neuf, commune de Vernantes. On le surveillait activement, en attendant son admission à l'asile de Sainte-Gemmes, quand, samedi matin, il parvint à s'échapper et alla se pendre à quelques cents mètres de la maison, dans un terrain, où il a été retrouvé dans la journée.

**Thouarcé.** — L'affaire de la ferme de Léard (Faye) continue d'être enveloppée d'ombres mystérieuses. La femme Rohard soutient toujours avoir été bâillonnée et attachée par les colporteurs, mais elle n'a pu montrer les traces de violences dont elle aurait été la victime, ni les liens qui auraient servi à lui lier les membres.

Les colporteurs nient énergiquement, de leur côté, s'être livré à des actes d'intimidation sur la femme Rohard et avoir essayé de voler.

La gendarmerie s'occupe activement et avec la plus grande intelligence de grouper tous les renseignements qui pourront faciliter la tâche de la justice.

#### POITIERS.

Une triste cérémonie réunissait samedi dans l'église cathédrale de Poitiers une nombreuse assistance.

On rendait les derniers devoirs à un jeune homme de 24 ans, M. Pierre de Veillechêze de la Martière, adjudant au 114<sup>e</sup> de ligne, élève-officier à l'École de Saint-Maixent. C'était le premier deuil pour cette Ecole, de formation toute récente, et dont M. Pierre de Veillechêze de la Martière était, d'après le témoignage de ses chefs et de ses camarades, l'un des meilleurs élèves.

#### MONTMORILLON.

Un grave accident vient de jeter le deuil dans une famille de Montmorillon.

Lundi dernier, le sieur Louis Audoin, jardinier à Montmorillon, revenait de la foire de Verrières en compagnie des sieurs Troubat, chapelier, et Machelidon, fabricant de sabots.

A la descente de Fontlaines, entre Lussac et Montmorillon, la mécanique du char-bancs dans lequel étaient montés les voyageurs s'étant rompue, le cheval, poussé par le lourd véhicule qu'il traînait, partit à toute vitesse; une roue de la voiture ayant rencontré un tas de cailloux, les trois personnes furent précipitées à terre.

Deux de ces pauvres gens se relevèrent tout meurtris; quant à Louis Audoin, il

succombait le lendemain aux suites des blessures causées par cette catastrophe.

Le défunt était marié et père de deux enfants. (Courrier de la Vienne.)

#### TOURS.

**L'incendie de la rue Colbert.** — La nuit dernière, vers minuit, le clairon et le tambour des pompiers annonçaient qu'un incendie venait d'éclater.

Le feu s'était déclaré dans la maison de la rue Colbert, n° 407, appartenant à M. Artigue, et qui est occupée par plusieurs locataires.

Au troisième étage, habite M. Varat, relieur. C'est dans un petit grenier, situé près de sa chambre, que l'incendie s'est manifesté.

Vers 11 heures, M. Varat, étonné de sentir une forte odeur de brûlé, accompagnée de fumée, se leva rapidement. Étant sorti sur le palier, il reconnut que le feu était dans le grenier. La porte était déjà à demi brûlée.

Il éveilla sa femme, et tous deux, sans prendre le temps de se vêtir ou d'emporter avec eux quelque objet mobilier, descendirent promptement l'escalier. Quelques instants plus tard, en raison du rapide développement que prenaient les flammes, il leur eût été impossible de se sauver. Peu s'en fallut que l'unique et simple vêtement dont M<sup>me</sup> Varat était couverte ne fut atteint par le feu, au moment où elle sortait de sa chambre.

L'alarme fut donnée dans le quartier, et, en même temps, un homme courait à l'hôtel de ville pour demander des secours.

Les pompiers arrivèrent bientôt, tandis qu'une foule de personnes, éveillées par la générale, accouraient pour former les chaînes.

Le foyer de l'incendie fut vigoureusement attaqué par plusieurs points à la fois. Très-habilement dirigés, les torrents d'eau lancés par les pompes empêchèrent les flammes de gagner les bâtiments voisins.

A une heure, grâce au zèle de tous et à l'excellente direction donnée aux travailleurs, tout danger avait disparu. Les efforts et le dévouement des pompiers méritent les plus grands éloges.

Les mansardes et la charpente du bâtiment ont été seules consumées. Les autres dégâts, dans les étages inférieurs, n'ont été causés que par la grande quantité d'eau employée.

Rien n'a été sauvé du mobilier qui se trouvait dans les mansardes.

On évalue approximativement la perte occasionnée par ce sinistre à 7 ou 8,000 francs.

On ignore comment le feu a pris. (Journal d'Indre-et-Loire.)

#### NIORT.

On dit que M. Grimaneli, d'origine grecque, préfet des Deux-Sèvres, désolé de la chute du grand ministère, va donner sa démission.

Bon voyage à M. Grimaneli!... Place, place à un autre, qui sera le 15<sup>e</sup> ou 16<sup>e</sup> préfet des Deux-Sèvres en dix ans.

Le nouveau préfet sera peut-être de race française. Et ce sera toujours ça de mieux. Car, entre un préfet républicain de race grecque et un préfet républicain de race française, nous préférons le dernier. (Poitou.)

**Le Libéral de la Vendée** annonce que M. l'abbé Robergeau, vicaire des Essarts, est privé pour un temps illimité de son traitement. Cet honorable ecclésiastique aurait distribué l'*Almanach patriotique*, ce qui, paraît-il, est un grand crime.

Nous n'avons pas besoin de dire que la feuille républicaine applaudit des deux mains à cette mesure libérale.

Il est permis au *Libéral* d'ignorer que le traitement du clergé constitue une dette de l'Etat; mais les hommes qui nous gouvernent devraient se le rappeler.

Mais ils veulent nous montrer de quelle façon la R. F. entend et pratique la justice.

C'était le tirage au sort, samedi dernier, à Vertou, arrondissement de Nantes. Une rixe sanglante et qui aurait pu entraîner mort d'hommes est venue jeter la consternation au milieu des habitants.

Voici quelques détails empruntés au *Phare de la Loire*:

« Vers trois heures, arrivait à Vertou un groupe de jeunes gens de Beoutour, appartenant presque tous à la classe qui tirait au sort ce jour-là.

» Pourquoi venaient-ils? nous ne le savons pas au juste; mais ce que nous savons bien, c'est qu'il existait depuis quelque temps une rancune entre les jeunes gens de Beoutour et ceux de l'Erbray, au sujet d'une rixe précédente.

» Les esprits ne tardèrent pas à se monter de part et d'autre, et des coups furent échangés sur place. En un instant, cette rixe prit des proportions des plus regrettables. Quelques jeunes gens, à défaut de boutique d'armurier à dévaliser, se précipitèrent sur des douves empilées devant un atelier de tonnellerie à l'une des extrémités de la place et s'en firent des armes.

» On a malheureusement à constater quelques blessures d'une réelle gravité. La rixe dura un certain temps et fut d'une telle intensité que la devanture d'une boutique fut enfoncée dans la bagarre. Un homme d'âge mur, qui tenta d'intervenir pour dégager son fils, a reçu un coup de douve si violent qu'il en a eu le front fendu. L'acharnement était tel, que plusieurs des vaincus furent étêtés et trappés à coups de botte par leurs vainqueurs. On cite une des victimes dont la joue est fendue du front jusqu'à la bouche.

» On s'étonne qu'il n'y ait pas eu de personnes de tuées, car il s'est produit des incidents furieux des plus déplorable.

» La population, quelque navrée qu'elle fût, n'osait intervenir dans une rixe aussi grave. La gendarmerie était arrivée presque aussitôt; malheureusement, cinq gendarmes ne pouvaient suffire pour ramener l'ordre au milieu de groupes aussi nombreux.

» Quelques arrestations furent faites, et les jeunes gens arrêtés durent être emmenés avec les menottes aux poignets, tant ils opposaient de résistance à la gendarmerie.

» La population de Vertou est unanime à reconnaître que les gendarmes ont fait leur devoir avec beaucoup de modération et de fermeté.

#### Tribunaux.

TRIBUNAL DE BLOIS. — VINS DITS DE SUCRAGE.

Le tribunal correctionnel de Blois voyait porter devant lui, le 25 novembre 1884, une affaire très-importante eu égard à l'extension qu'a prise, aux vendanges dernières, la fabrication des vins de sucrage. Voici l'affaire:

Dans le courant d'octobre, — si ma mémoire ne fault, — M. Loyson, marchand de vin à Montmorency (Seine-et-Oise), achetait de M. Pinsard, vigneron à Aulnay, commune de Mer, 23 pièces de vin naturel. Lorsque M. Loyson vint prendre livraison des marchandises, il trouva que neuf pièces seulement étaient conformes à l'échantillon, et que 14 pièces — étant troubles et en fermentation — contenaient du vin falsifié. Il intenta alors au sieur Pinsard une action en 4,000 fr. de dommages-intérêts devant le tribunal correctionnel de Blois.

A la date du 26 novembre 1884, le tribunal rendit un jugement ordonnant une expertise. Les experts nommés furent M. Vilain, marchand de vin à Travers, et M. Proust, marchand de vin à Blois. Ce dernier, n'ayant pas accepté la mission à lui confiée par le tribunal, fut remplacé par M. Grousteau, marchand de vin à Blois. On adjoint aux dégustateurs M. Gallard, pharmacien, pour procéder à l'analyse chimique des vins en litige.

Le 14 janvier, l'affaire revint devant le tribunal pour être plaidée sur le rapport des experts. — Les dégustateurs estiment — mais d'une manière fort peu précise — que les 14 fûts en question renferment du vin de sucrage. Quant au chimiste, il ne dit ni oui ni non.

Une affaire aussi trouble était difficile à tirer au clair. C'est pourquoi le tribunal, en présence d'un rapport où il y a à boire et à manger, a rejeté la demande du sieur Loyson, faute de preuves, — et l'a condamné aux dépens.

La Cour de cassation, par un arrêt récent, vient de confirmer une jurisprudence qui s'établit de plus en plus, mais qui est encore insuffisamment connue, quoiqu'elle soit fort intéressante pour les commerçants.

Lorsqu'un destinataire ne veut prendre livraison des marchandises à lui adressées, qu'en faisant des réserves qui ne sont que la manifestation d'un droit légal, le voiturier est obligé d'admettre ces réserves et de faire la livraison des marchandises transportées.

#### Faits divers.

Une réflexion piquante et toute d'actualité:

Un solliciteur avait demandé une audience à une Excellence quelconque. Il arrive, et déjà l'Excellence est démissionnaire.

« A peine si on a le temps, s'écrie notre homme, de savoir les noms des nouveaux ministres! On se présente, on en trouve un autre. »

\*\*

Pendant l'année 1884, les Soeurs de charité qui habitent la Prusse ont soigné 43,764 malades, dont 6,876 étaient catholiques et 6,885 non catholiques. Parmi ces derniers on compte 6,366 évangéliques, 474 juifs, 7 grecs, 42 dissidents et 1 anglican. Le soin de ces malades a porté dans toutes les maisons de la congrégation 94,598 journées d'assistance et 38,372 veilles nocturnes.

Les Soeurs ont distribué aux pauvres et aux malades 227,392 rations.

#### CONSEILS ET RECETTES.

Sur cent personnes qui ont l'onglée, quatre-vingt-dix n'ont rien de plus pressé que de courir se chauffer les mains au feu; les dix autres se les frottent l'une contre l'autre, les trempent dans l'eau froide ou les frictionnent avec de la neige s'il y en a.

Eh bien! ces dix-là sont raisonnables et les quatre-vingt-dix autres ont tort, et sur ces quatre-vingt-dix, cinquante au moins se trouvent punies par les engelures qu'elles se donnent.

#### Nouvelles à la main.

Logique implacable. Monsieur, qui est dans les affaires, fume dans son cabinet. Madame brode à ses côtés.

On lui passe la carte d'un gèneur quelconque.

— Je n'y suis pas.

— Mais, dit Madame, qui est la bonté même, pourquoi ne le reçois-tu pas? Tu n'as rien à faire.

— Précisément. Quand je suis libre, je n'aime pas qu'on me dérange!

\*\*

A la consultation du docteur Beauminois. — Docteur, vous voyez que j'éternue à rendre l'âme. Que pourrais-je donc faire contre cet affreux rhume de cerveau?

— Madame, tout ce que la médecine a pu faire contre le rhume de cerveau, c'est de l'appeler « coryza »; quand au remède, elle ne l'a point encore trouvé.

— Mais enfin, docteur, quand vous avez un rhume de cerveau, que faites-vous?

— Madame... j'éternue.

\*\*

Relevé par le *Charivari* sur l'enseigne d'un dentiste, dans la banlieue nord-est de Paris:

#### EXTRACTIONS

Sans douleur, 3 fr.

Avec idem, 1 50.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

#### MÉDAILLE D'ARGENT.

#### COFFRES-FORTS

**M. HAFNER** aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite : **REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, plithisie, dysenterie, constipation, glaires,

flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, leucorrhée, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCELET, instituteur à Eynant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes

de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONNARD, Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup> (limitée), 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 48 matin.	11 h. 12 matin.
8 35 —	—	—	—
11 15 —	7 39 soir.	—	—
1 17 soir.	4 55 —	—	—
4 55 —	—	—	—
7 50 —	11 48 —	—	9 10 soir.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	—
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	—
12 15 soir.	3 50 —	4 38 —	—
6 45 —	10 47 —	11 30 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1882.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % . . . . .	89	50		Comptoir d'escompte . . . . .	1030	10		C. gén. Transatlantique . . . . .	545	10	
3 % amortissable . . . . .	81	50		Crédit de France . . . . .	850			Canal de Suez . . . . .	1975	25	
3 % amortissable nouveau . . . . .	84	50		Crédit Foncier, act. 500 fr. . . . .	1575	35		Société autrichienne . . . . .	645	15	
4 1/2 % . . . . .	110			Obligations foncières 1877 . . . . .	346	1		OBLIGATIONS.			
5 % . . . . .	114	40		Obligations communales 1879 . . . . .	430			Est . . . . .	373		
Obligations du Trésor . . . . .	565			Obligat. foncières 1879 3 % . . . . .	430			Midi . . . . .	375		
Obligations du Trésor nouvelles . . . . .	565			Soc. de Crédit ind. et comm. . . . .	735	5		Nord . . . . .	385		
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	230			Crédit mobilier . . . . .	600			Orléans . . . . .	375		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	105			Est . . . . .	700	15		Ouest . . . . .	373		
— 1865, 4 % . . . . .	520			Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1620			Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	372		
— 1869, 3 % . . . . .	410			Midi . . . . .	1210			Paris (Grande-Ceinture) . . . . .	376		
— 1871, 3 % . . . . .	392	50		Nord . . . . .	2040			Paris-Bourbonnais . . . . .	374		
— 1875, 4 % . . . . .	508			Orléans . . . . .	1300			Canal de Suez . . . . .	550		
— 1876, 4 % . . . . .	508			Ouest . . . . .	810						
Banque de France . . . . .	5300	25		Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	1525						

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
8 — 50 — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 43 — — express.
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A AFFERMER La belle propriété VIGNOBLE DE VILLENEUVE**

A Souzay, près Saumur, comprenant : Château avec jardin, serre, servitudes de toute espèce, vastes caves ayant accès facile sur la levée; Clos entouré de murs en bon état et autres. Superficie de sept hectares et dépendances. Les vins de cette propriété sont classés dans les premiers crus des coteaux de Saumur. Le château pourra être loué, en partie, meublé. Cette propriété conviendrait pour un établissement de fabrication de vins mousseux. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A AFFERMER Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1883,**

**LE MOULIN A EAU DU PRÉ**

Situé commune d'Allonnes, près Saumur. Ce moulin, placé sur la rivière de l'étang du Bellay, se compose de trois paires de meules montées à l'anglaise, et a tout le mécanisme nécessaire à un moulin de commerce. Le bâtiment à quatre étages, renfermant l'usine, le logement et toutes les servitudes nécessaires à l'exploitation, sont dans un excellent état. Sont compris dans la location : Un hectare de terre labourable attenant aux dépendances du moulin. Quatre hectares trois ares cinquante centiares environ de prés, divisés en trois parties égales et renfermés, situés à 460 mètres du moulin. Et deux hectares de prés non renfermés, dans la prairie de Brunette. On affermera, à la volonté du preneur : Une maison de fermier avec cinq hectares trois ares de terre l'entourant, placée vis-à-vis le moulin. S'adresser à M. DE L'ESPAGNEUL DE LA PLANTERIE, à la propriété du Pré, commune d'Allonnes; Et à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE Aux enchères publiques,**

Par suite de saisie-gagerie, Le vendredi 3 février 1882, à une heure après midi, A Saumur, rue Saint-Michel, n° 4, Au domicile de M<sup>lle</sup> Rosalie Prudhomme, DES

**MEUBLES Et Objets Mobiliers**

Ci-après : Buffet, fauteuils, chaises, tables en noyer, bois de lits, tables de nuit, armoires, huche, commode et étagère; Couettes, matelas, draps, couvertures, édredon et linge de ménage; Pendules, garnitures de cheminée et rideaux; Vaisselle, batterie de cuisine, vieux fûts vides; Linge de corps de femme et quantité d'autres bons objets. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (80)

**A LOUER DEUX MAISONS**

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir. La première, actuellement occupée par M. Prudhomme, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir. La seconde, occupée par M<sup>lle</sup> Guichard, corsetière. Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire. S'adresser à M. Prudhomme et à M<sup>lle</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

**MAISON A LOUER**

Rue de la Petite-Bilange, n° 10. S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

**A VENDRE DEUX COUPLES DE FAISANS ARGENTÉS.**

S'adresser au bureau du journal.

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE** GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les Pharm.

**J.-A. FRESCO**

Chirurgien - Dentiste de Londres, A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Espagnoul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

**AVIS**

**LES MAGASINS DE LA GLANBEUSE**

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR. Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

**INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.**

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres

UN JEUNE HOMME, au courant des places de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

**LE 20 FÉVRIER PROCHAIN.**

**OUVERTURE**

**DES ATELIERS DE LA BLANCHISSERIE SAUMUROISE,**

48, rue de la Petite-Bilange, Saumur.

**PHARMACIE-DROGUERIE**

Ancienne Pharmacie PASQUIER A. CLOSIER, Successeur, Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris, 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le bibe-soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

**LA VELOUTINE** EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Siemuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 4, rue de la Paix SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

**En vente chez tous les libraires :**

**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE ET DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE**

DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830) Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-JEAN-PIERRE**

ET LES ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur souverain, LAND